Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	RTE
Aéronef (type couleur immatriculation)	B3 BLEU -BLANC F-GRAA
Bénéficiaire (nom + téléphone)	RTE

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
03 au 07/02 *	LE PERRIER	PONT ESCOFFIER	0	0	3	VISITE DE LIGNE 225KV CORDEAC -PONT ESCOFFIER
						* un seul passage est prévu - visite thermographique qui dépend des conditions météorologiques

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

zone d'hivernage bouquetins dans le vallon du Lauvitel : passage le plus rapide possible.

COPIE AU SECTEUR DU VALBONNAIS

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 027/2020

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 13/01/2020

Le Directeur

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND